

Règlement de la tombola – Festival Les Chemins de Travers 2025

Article 1 – Organisation

L'association **Les Vagabond.es de l'Énergie**, située au 76, rue Président Kennedy, Petit-Quevilly, organise une tombola dans le cadre du festival **Les Chemins de Travers**, qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2025 à Rouen, quai Cavelier de la Salle.

Article 2 – Conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne majeure ou mineure avec autorisation parentale. Un seul ticket gratuit peut être obtenu par personne en rapportant la grille de mots située au verso du flyer du festival.

Des tickets supplémentaires peuvent être achetés :

- En ligne via la billetterie officielle du festival,
- Sur place, au stand d'accueil, durant toute la durée de l'événement.

Le prix du ticket payant est de **2€**.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque participant doit :

- Soit remettre une grille de mots remplie pour obtenir un ticket gratuit,
- Soit acheter un ou plusieurs tickets supplémentaires en ligne ou sur place.

Le numéro de ticket sera enregistré au nom du participant.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu **le dimanche 5 octobre 2025 à 16h30**, sur la grande scène du festival.

Les gagnants seront annoncés publiquement à ce moment-là. En cas d'absence, une autre personne sera tirée au sort.

Article 5 – Lots

Les lots mis en jeu comprennent notamment :

- **Lot 1 : Séchoir solaire**
- **Lot 2 : Marmite norvégienne**
- **Lots : 3 à 10 paniers de producteurs locaux**

Article 6 – Données personnelles

Pour ceux ayant acheté un ticket sur Helloasso, nous vous certifions que vos mails ne seront pas conservés.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable en ligne et sur demande au stand d'accueil du festival.